



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Yémen

Question écrite n° 69566

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les nombreux prisonniers politiques et prisonniers d'opinion au Yémen. D'après un rapport d'Amnesty International, plusieurs centaines de personnes ont été arrêtées et détenues pour des motifs politiques dans différentes régions du pays, plus particulièrement dans le Sud. Certaines interpellations ont eu lieu à l'issue d'affrontements avec les forces de sécurité, d'autres après des manifestations apparemment pacifiques contre la politique gouvernementale. Il lui demande de lui faire part des intentions du Gouvernement et les initiatives qu'il pourrait prendre pour améliorer la situation politique en ce qui concerne les droits de l'homme au Yémen.

Texte de la réponse

La France, qui est attachée à la défense des droits de l'homme partout dans le monde, se tient informée de l'incarcération de personnes pour des motifs politiques au Yémen, notamment des opposants originaires du Sud. Elle est attentive à la situation des droits de l'homme dans ce pays et elle agira de la façon la plus appropriée pour la faire évoluer favorablement. Le Yémen a accompli des pas significatifs sur la voie de la libéralisation politique et de l'Etat de droit. En témoignent les élections présidentielles au suffrage universel de septembre 1999 et la création de conseils locaux au niveau des gouvernorats et des districts à l'issue d'élections en février 2001, qui constituent la base d'une future décentralisation. Dans le domaine des droits de l'homme, le Yémen a enregistré des progrès sensibles. En 2000, le gouvernement yéménite a pris des mesures visant à rapprocher des normes internationales, les procédures d'arrestation, d'interrogatoire et de détention. La même année, le Comité international de la Croix-Rouge a effectué, en collaboration avec le gouvernement yéménite, une inspection des prisons du pays. En 2001, la priorité a été donnée à l'amélioration de la situation des prisons et des prisonniers. En outre, l'année 2001 a été marquée d'une part par la création d'un ministère d'Etat pour les droits de l'homme lors du changement de gouvernement en avril et d'autre part, par l'attribution de ce ministère à une femme. La France, avec ses partenaires européens, souhaitant que cette réalité continue d'évoluer dans un sens positif, a engagé depuis plusieurs années un dialogue sur les droits de l'homme. Dans ce cadre, la France organise des formations de courte et longue durée pour des professionnels yéménites des droits de l'homme, en collaboration avec l'Institut des droits de l'homme (IDH) de Strasbourg et la Fédération française des droits de l'homme. Ce dialogue se déroule conjointement à une coopération avec le Yémen dans le domaine institutionnel, judiciaire et du développement de l'Etat de droit. Ainsi, pour les élections législatives de 1997 et les élections présidentielles de 1999, la France a apporté un soutien matériel. En outre, l'accord de coopération signé en 1997 entre l'Union européenne et le Yémen comporte une référence au respect des droits de l'homme. Les autorités françaises continueront d'aborder la question des droits de l'homme avec les autorités yéménites et encourageront celles-ci à poursuivre leurs efforts dans ce domaine. La défense des droits de l'homme constitue l'une des dimensions essentielles de la politique étrangère de la France, qui s'exprime en toute circonstance et en tous lieux, y compris envers ses plus proches partenaires.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69566

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6672

Réponse publiée le : 4 février 2002, page 551